

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 30 mai 2024

L'an deux mille-vingt-quatre, le trente mai, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques HURLUS, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le vingt-quatre mai.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents :

Au point n°1 : 33

Du point n°2 au point n°5 : 34

A partir du point n°6 : 35

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants :

Au point n°1 : 36

Du point n°2 au point n°5 : 37

A partir du point n°6 : 38

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothée (à partir du point n°6), Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M.BROUTEELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, M.DEHAENE Michel, M.DELABRE Aimé, Mme DERONNE Véronique, Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, Mme FERMENTEL Geneviève, M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée (à partir du point n°2), Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M.LORIDAN Bernard, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, M.PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.SÉRÉ Soarey, Mme THERON Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, M.VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme DEBAISIEUX Nathalie, pouvoir donné à M. Jean-Philippe BOONAERT

M. FAIDUTTI Jean-Marc, pouvoir donné à M.PRUVOST Philippe

M.LAPIERRE Julien, pouvoir donné à M. SÉRÉ Soarey

Absents :

Mme BERTRAND Dorothée (jusqu'au point n°5 inclus)

M.BLERVARQUE Philippe

M.DELVALLE Jean

M.FICHEUX Bruno

Mme HERDIN Andrée (au point n°1)

M.RAVET Pierre-Luc

Secrétaire de séance : M.PRUVOST Philippe

Délibération n°2024D114 - Finances, Mutualisation, Transferts de charge – Modification du tableau des effectifs et avancements de grade.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,
 Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
 Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
 Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53,
 Vu la délibération n°2024D042 du Conseil communautaire du 09 avril 2024 relative au tableau des effectifs,

Considérant que pour permettre l'avancement de grade d'un agent du Relais Petite Enfance, il est proposé la création :

- D'un poste de conseiller socio-éducatif supérieur (A) à temps complet

Considérant que pour permettre la stagiairisation d'un agent contractuel du service accueil et environnement, il est proposé la création :

- D'un poste d'adjoint administratif (C), à temps complet

Considérant que, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée d'un an, il convient d'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel.

Intitulé du poste	Postes ouverts au 09 avril 2024	Propositions de modifications pour le Conseil communautaire du 30 mai 2024	Propositions de postes ouverts à compter du Conseil communautaire 30 mai 2024
Filière administrative			
Attaché hors classe (A)	1		1
Attaché principal (A)	2		2
Attaché territorial (A)	7		7
Rédacteur principal de 1ère classe (B)	1		1
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe (B)	4		4
Rédacteur territorial (B)	5		5
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe (C)	4		4
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe (C)	2		2
Adjoint administratif (C)	12	+1	13
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe (C) à TNC 70 %	1		1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe (C) à TNC 50 %	1		1

Filière technique			
Ingénieur principal (A)	3		3
Ingénieur territorial (A)	0		0
Technicien territorial (B)	0		0
Agent de maîtrise principal (C) (C)	3		3
Agent de maîtrise (C)	3		3
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe (C)	2		2
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe (C)	4		4
Adjoint technique (C)	5		5
Filière sportive et animation			
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe (C)	1		1
Filière médicosociale			
Conseiller socio-éducatif supérieur (A)	0	+1	1
Conseiller socio-éducatif (A)	1		1
Psychomotricien (A)	1		1
Educateur de jeunes enfants (A)	3		3
Educateur de jeunes enfants classe exceptionnel (A)	2		2
Technicien paramédical de classe normale (B)	0		0
Filière culturelle			
Assistants principaux de conservation du patrimoine (B)	1		1
Bibliothécaires (A)	0		0
Autres cadres d'emploi			
Emploi fonctionnel de direction :	1		1

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (38 voix) la proposition ci-dessus.

Le Secrétaire de séance,

Philippe PRUVOST



A La Gorgue le 30 mai 2024,
Pour extrait conforme au registre,

Le Président,

Jacques HURLUS

